



49^{ème} session du Conseil des Droits de l'Homme

Point 10 – Dialogue interactif avec la mission d'enquête sur la Libye

Intervention du Luxembourg

Genève, le 30 mars 2022

Excellences,

Le Luxembourg soutient pleinement la déclaration de l'Union européenne.

Nous remercions la mission d'enquête sur la Libye pour son rapport de suivi et encourageons les autorités libyennes de poursuivre la coopération avec la mission. Au vu du climat d'instabilité politique et d'insécurité décrit dans le rapport et au vu du report des élections présidentielles, le Luxembourg soutient pleinement la prolongation du mandat de la mission d'enquête.

Le Luxembourg condamne fermement toutes violations des droits civils et politiques, dont les droits de libre association, de réunion et d'expression constatées par ce rapport. Le droit des Libyens à l'autodétermination et tout particulièrement leur participation sans entraves aux élections et à la vie publique sont des libertés fondamentales, qui doivent être respectées. L'espace civique et particulièrement les droits des femmes défenseures des droits humains doivent être protégés.

Les attaques et actes d'intimidation contre le système judiciaire soulevés par ce rapport sont très inquiétants et sont une menace pour les élections à venir. Le Luxembourg tient à rappeler l'importance fondamentale de la tenue d'élections libres et inclusives.

Le rapport de la mission d'enquête adresse également les détentions arbitraires, disparitions forcées, exécutions extrajudiciaires et violences systématiques perpétrées dans le système pénitentiaire, particulièrement à l'encontre des migrants. Le Luxembourg condamne fermement ces actes et plaide pour le plein respect du droit international des droits humains et du droit international humanitaire en toutes circonstances.

Je vous remercie.

(231 mots)